



Séance du Conseil municipal du Grand-Saconnex du 20 mars 2023

LES SOCIALISTES

Proposition de motion déposée par les conseillères municipales Mesdames Carla Edelenbos de Zayas et Carla Ruta et les conseillers municipaux Messieurs Cruz Melchor Eya Nchama et Yann Simeth.

MOTION

Pour un retour de la Fête de la musique au Grand-Saconnex

Considérant que :

- La commune du Grand-Saconnex promeut l'interaction culturelle, sous toutes ses formes ;
- Dans notre canton, c'est grand rendez-vous musical se déclinant en 500 concerts de la Rive droite à la Rive gauche, en passant par les communes environnantes ;
- La Fête de la musique n'est pas axée uniquement sur la musique, ce sont aussi des spectacles de danse, du cinéma, des ateliers ;
- En 2023, celle-ci se tiendra du 23 au 25 juin ;
- La commune du Grand-Saconnex dispose des structures et ressources nécessaires à l'organisation d'un tel évènement ;
- Dans le contexte mondial actuellement morose, un moment de détente et de partage est plus que bienvenu ;
- Qu'une première édition de la Fête de la musique au Grand-Saconnex a déjà été organisée le 23 juin 2019, pour donner suite à l'adoption de la motion déposée par Le Centre lors du conseil municipal du 25.02.2019 ;
- Malheureusement, celle-ci n'a pas été reconduite à cause des restrictions liées à la pandémie, malgré le franc succès rencontré

Le Conseil municipal du Grand-Saconnex demande au Conseil administratif :

- de remettre en place une fête de la musique au Grand-Saconnex, de manière pérenne, en revoyant si nécessaire le concept qui avait été proposé en 2019. Cette deuxième édition pourrait se tenir le dimanche 25 juin 2023.

A l'initiative du PLR Rive Droite et de ses membres ; le PLR Bellevue, Sébastien Fabbi (Président), le PLR Pregny-Chambésy, Laurent Thurnherr (Vice-Président), le PLR Versoix, Julien Marquis, le PLR Genthod, Thierry Mellina, le PLR Le Grand-Saconnex, Matthieu Steiner et le PLR Vernier. Soutenus par les groupes des associations PLR Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex et Vernier.

Projet de résolution

Pour un développement de la Rive Droite raisonné et raisonnable !

Considérant de manière non-exhaustive que :

- l'autoroute de contournement, laquelle traverse notamment les communes de Versoix, Collex-Bossy, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier, engendre des nuisances sonores ainsi qu'un important trafic sur les territoires des communes concernées ;
- les chemins de fer fédéraux traversent les communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Vernier ;
- l'Aéroport international de Genève et les couloirs aériens se situent sur une partie du territoire des communes de la Rive Droite ;
- les cuves et réservoirs d'hydrocarbures se trouvent à Vernier ;
- un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) se situe sur le territoire de la commune de Bellevue ;
- l'implantation d'une décharge de Type A est en cours sur le territoire de la commune de Bellevue ;
- un projet cantonal vise à déplacer toutes les barges industrielles dans un nouveau port situé au Vengeron sur les communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue ;
- le projet de l'Etat de Genève de construire une nouvelle décharge de mâchefers se limite aux seuls territoires de la Rive Droite ;
- la Rive Droite a déjà été suffisamment sacrifiée et qu'elle accueille une très forte majorité des infrastructures cantonales, sources de nuisances ;
- Qu'une réflexion générale doit être initiée pour tout nouveau projet industriel ou tout projet générant des nuisances pour les populations à proximité, à savoir qu'il doit exister des options alternatives crédibles à celles de réaliser ces projets sur d'autres lieux que ceux de la seule Rive Droite ;

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- à communiquer la présente résolution au Conseil d'Etat ;
- à dresser la liste des projets connus devant être réalisés dans l'une des communes suivantes de la Rive Droite ; Versoix, Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy, le Grand-Saconnex et Vernier ;
- à se mettre en relation avec les communes ci-dessus en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel, tout nouvel équipement, toute infrastructure ou construction générant tout type de nuisance non-souhaitée et péjorant grandement la qualité de vie des habitants desdites communes ;
- à s'assurer que l'ensemble du territoire genevois est pris en compte dans les études d'implémentation et non pas seulement les communes sises entre Versoix et Vernier.